

SEANCE DU 11 AOÛT 2016

Le onze août deux mille seize à onze heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, DUMAS Sandrine, VIGNERON HAAS Sandrine, COMBERNOUX Samuel, TOUCHE Bernard

Était absent excusé : PEYRE Serge qui donne procuration MARTIN Yves

Absent excusé : LAMOUREUX Suzanne

Madame Sandrine DUMAS est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Des précisions sont données :

- Concernant l'enquête publique pour la régularisation du forage du Roujal. Celle-ci a commencé le mercredi 08/08/2016 avec la présence du commissaire enquêteur. Le registre reste ouvert au public tous les matins de 8h30 à 12h aux jours d'ouverture de la Mairie jusqu'au jeudi 08/09/2016 12h jour de la clôture.
- L'installation de toilettes mobiles pendant la fête votive a été appréciée.

ORDRE DU JOUR :

1/ APPROBATION DU PADD

Le Maire informe du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour lequel il faut délibérer à nouveau compte tenu des délais dépassés. Ce PADD informe des orientations générales retenues :

- Démographie et habitat
- Organisation urbaine
- Economie et emploi
- Paysage naturel et environnement, sites
- Risques et nuisances

Après délibération, le conseil Municipal approuve ce nouveau projet du PADD et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

2 / APPROBATION TARIFICATION POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Le Maire rappelle de la mise en place d'une tarification pour l'instruction des dossiers d'urbanisme établie en fonction du nombre et de la nature des dossiers instruits. Il est proposé la formule suivante :

Base 314 € EPC (Equivalent Permis de Construire)

50 % à la charge de la Communauté de Communes

50 % à la charge de la Commune

$P = (\text{base} \times 50 \%) \times T \times N$

Où :

P = Montant de la tarification à payer par la commune

T = Nature du projet (CUa, CUb, DP, PA, PD, PC)

N = Nombre de dossiers

Et :

CUa Certificat d'urbanisme a x 0.2

CUb Certificat d'Urbanisme b x 0.4

DP Déclaration préalable x 0.27

PA Permis d'Aménager x 1.2

PD Permis de Démolir x 0.8

PC Permis de Construire x 1

A noter qu'un avenant à la convention sera signé avec les Mairies concernées afin de fixer les modalités d'application de cette tarification. Après délibération, à 6 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS, le conseil municipal approuve le principe de tarification pour l'instruction des dossiers d'urbanisme et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires. Samuel Combernoux demande si le montant payé par les communes va être réclamé aux particuliers dépositaires d'un

dossier d'urbanisme. Monsieur Le Maire lui répond que non. Monsieur le Maire propose, par contre, de faire payer les Certificats d'urbanisme a (CUa) qui ne repose sur aucun projet particulier, aux professionnels (notaires, agences immobilières etc..). Il est demandé de quantifier le nombre du CUa sur une année. A revoir au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

-Achat terrain pour l'euro symbolique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Consorts DUPONT-FABRE propriétaires de diverses parcelles sises au lieu-dit « Les Terrasses » se proposent de céder un pour l'Euro symbolique à la commune diverses parcelles de terrain représentant l'élargissement du Chemin Vieux des Plans à Aulas. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents approuve l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles situées sur la Commune et référencées de la manière suivante :

B 1226 Lieu-dit Les Terrasses 00a73ca, B 1227 Lieu-dit Les Terrasses 00a09ca, B 1228 Lieu-dit Les Terrasses appartenant à Madame AGNES FABRE

B 1248 Lieu-dit Les Terrasses 1a62ca appartenant à Madame Paule FABRE née DUPONT

B 1256 Lieu-dit Les Terrasses 1a77ca, B 1254 Lieu-dit Les Terrasses appartenant à Madame Adeline DUPONT

Et donne pouvoir à Monsieur Le Maire de signer tous documents relatifs à cette acquisition et notamment l'acte notarié nécessaire à la réalisation de la Vente par acte authentique, à établir par Maître Jean-Marie PAULET, notaire à LE VIGAN.

- Demande de subvention :

Le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'association « Fest'à Bréau » d'un montant de 150 € pour le défraiement des artistes ayant animé le marché de Bréau. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la subvention d'un montant de 150 €.

- Droits d'eau à Serres :

Le Maire rappelle que depuis des générations les propriétés à Serres lieu-dit « La Pénarié, voisine du réservoir dit « la gourgue » dépendant du domaine public, bénéficient des droits d'eau leur permettant d'irriguer leurs cultures.

Dans un souci de simplification, le Maire souhaiterait que ce droit d'eau soit réparti au niveau des parcelles et non nominativement selon le calendrier suivant :

- Lundi matin : parcelles 1032 + 1039
- Mercredi matin : parcelle 1238
- Jeudi matin : parcelles 1188 + 1031
- Mardi et vendredi matin : parcelles 1237 + 1030 + 1028
- Samedi matin : parcelle 758
- Dimanche matin : parcelle 756
-

L'utilisation en matinée vise à permettre un meilleur remplissage du réservoir pour le lendemain. Après délibération le Conseil Municipal, à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de répartir les droits d'eau entre les parcelles concernées susvisées.

- Auberge des Quatre Saisons : Monsieur Recolin Serge soulève le problème de l'utilisation du domaine public par l'installation de tables et chaises de l'auberge alors que celle-ci fait office aujourd'hui de chambre d'hôte. Il s'interroge sur l'éventualité de lui faire payer cette utilisation. Monsieur le Maire répond qu'il ne se sent pas concerné par cette affaire. Sandrine Haas Vigneron répond qu'elle n'est pas d'accord vu la faible fréquentation qu'il y a.

- Départ de Sandrine Haas Vigneron : Sandrine prend la parole et informe le conseil municipal de son départ de Bréau pour des raisons professionnelles. Elle est invitée à rester au sein du conseil Municipal. Les informations et autres lui seront envoyées par mail. Elle démissionne seulement des responsabilités attribuées (Commission vie associative, Rythmes scolaires, etc...)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à midi.

